

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax:  
011-551 7844

website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**PRESENTATION DE**  
**SE. Mme MINATA SAMATE CESSOUMA,**  
**COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES**

**À LA SESSION OUVERTE DU CONSEIL DE LA PAIX ET DE  
LA SÉCURITÉ SUR LA RÉPONSE HUMANITAIRE POUR  
LES VICTIMES AFFECTÉES PAR DES ACTIVITÉS  
TERRORISTES**

Addis Abéba, 08 août 2017

## **1. Introduction**

Le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique et dans le monde en général sont non seulement une menace pour la paix et la sécurité, mais ont un impact néfaste sur les civils. Ses conséquences humanitaires sont énormes. Outre les pertes en vies humaines et les blessures physiques, s'ajoutent les déplacements massifs et forcés des populations, les violations des droits de l'homme, les traumatismes psychologiques, les violences sexuelles, la radicalisation et le recrutement forcé de jeunes et d'enfants, etc. Au cours de la dernière décennie, certaines régions ont connu de sérieuses menaces terroristes. D'autres qui, jusque-là étaient épargnées, sont devenues des zones d'opérations de groupes terroristes et extrémistes, avec des techniques sophistiquées et ciblant directement les civils.

## **2. Analyse régionale de la situation:**

D'une manière générale, des progrès considérables ont certes été accomplis non seulement dans la lutte contre le terrorisme mais aussi dans la réponse humanitaire au profit des populations touchées en Afrique.

Toutefois, nous constatons que les menaces terroristes sont de plus en plus complexes et avec un négatif impact sur les civils et les personnes les plus vulnérables. C'est le triste constat dans la région Sahélo-saharienne, l'Afrique du Nord, le bassin du Lac Tchad, l'Afrique de l'Est et la région de la Corne de l'Afrique dans son ensemble. Les actes terroristes et de l'extrémisme violent sont en constante progression. Il est important de relever qu'aucune région n'est à l'abri de la menace du terrorisme.

De même, tous les civils, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur origine ethnique ou de tout autre contexte, sont également touchés par les activités terroristes et leurs conséquences dévastatrices.

### **2.1. La région sahélo-saharienne et de l'Afrique du Nord:**

Ces régions sont confrontées à de graves activités terroristes affectant les populations civiles particulièrement en Mauritanie, en Égypte, en Algérie, en Libye, au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Côte d'Ivoire. Il convient de relever que la crise de 2011 en Libye et les activités terroristes dans le nord du Mali ont eu un impact dévastateur sur les populations civiles. Les déplacements des populations dans cette région ont exposé les civils à de sérieux risques sécuritaires, en particulier dans les zones contrôlées par des groupes terroristes. Dans la région du Sahel, près de 5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés et des rapatriés.

Malgré les efforts régionaux et internationaux, la capacité croissante des organisations terroristes à financer leurs activités, entre autres, par le biais de la

criminalité transnationale organisée est une préoccupation croissante, avec un impact négatif important sur les civils.

## **2.2 Le bassin du lac Tchad**

Les États du bassin du Lac Tchad sont confrontés à une urgence humanitaire complexe aggravée par l'insécurité et l'extrémisme violent. Dans le Nord-Est du Nigéria, l'extrême Nord du Cameroun, l'ouest du Tchad et le sud-est du Niger. Le nombre de personnes déplacées, devenues vulnérables en raison d'attaques terroristes de Boko Haram et dans le besoin d'une aide humanitaire est très important.

Ce groupe terroriste a augmenté la fréquence et l'intensité de ses activités terroristes, en particulier les bombardements aveugles contre les civils et la destruction de biens et d'infrastructures publiques, entraînant des déplacements massifs de populations et en limitant les mouvements de civils. Ce groupe a perturbé les approvisionnements alimentaires, gravement entravé l'accès aux services sociaux de base et limité les activités agricoles. En juillet 2017, on estime que plus de 9,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire dans cette région. En sept ans de conflit, plus de 20 000 personnes ont été tuées dans des incidents liés à Boko Haram. Beaucoup de civils ont dû fuir plusieurs fois. La majorité des personnes déplacées sont protégées par des communautés qui sont elles-mêmes vulnérables. La violence persistante contre les civils et l'insécurité continuent de causer de graves risques et des violations des droits de l'Homme. Cette situation ne favorise pas la protection des populations. Des femmes et des filles sont kidnappées par Boko Haram. Elles subissent des violences physiques et psychologiques, des mariages forcés, l'esclavage sexuel ou le travail forcé. Les garçons ont été recrutés de force en tant que combattants et jeunes filles utilisées comme kamikazes. Ce groupe a ciblé les zones d'accueil des réfugiés, les établissements de santé et les écoles, obligeant les travailleurs de la santé et les enseignants à fuir les endroits où ils sont le plus utiles.

## **2.3. L'Est et la Corne de l'Afrique**

La Somalie a réalisé d'importants progrès sur le plan politique et sécuritaire. Toutefois, dans cette région, Al Shabaab continue de représenter la principale menace terroriste, en particulier en Somalie et au Kenya. En juin 2017, les militants d'Al Shabaab ont interdit l'aide humanitaire dans les zones qui sont sous leur contrôle, en particulier dans les régions sud-centrales de la Somalie. Ce qui a laissé les populations dans ces zones sans accès à une aide alimentaire ou à des soins de santé.

Les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans la région ont entraîné de graves effets dévastateurs sur les populations en Ouganda, au Sud-Soudan et dans la région des Grands Lacs. La combinaison des activités

meurtriers d'Al-Shabaab et de la LRA ainsi que l'insécurité alimentaire ont entraîné le déplacement d'au moins 2,6 millions de réfugiés et des personnes déplacées.

### **3. Approches stratégiques de l'Union africaine face aux conséquences humanitaires du terrorisme et de l'extrémisme violent.**

Les groupes extrémistes violents limitent activement la fourniture d'une aide humanitaire, y compris les aliments et l'aide médicale essentielle, aux populations nécessiteuses. Les agences humanitaires, elles aussi, connaissent une limitation de l'accès aux populations déplacées totalement démunies. De nombreux travailleurs humanitaires sont eux-mêmes devenus des cibles. Ces groupes ignorent systématiquement la sécurité et la protection, comme le stipulent les conventions régionales et internationales en la matière. Il y a une urgente nécessité de promouvoir des moyens novateurs pour favoriser l'accès des acteurs humanitaires aux populations dans ces régions. Une coopération avec des groupes humanitaires au niveau local et des organisations religieuses pourrait s'avérer utile.

Les gouvernements et les communautés des différentes régions touchées d'Afrique prennent d'admirables actions pour diriger et coordonner les interventions humanitaires, en partenariat avec des acteurs locaux et humanitaires. L'Union africaine appuie ces efforts tout en reconnaissant pleinement que le terrorisme présente des défis humanitaires complexes.

- a. Les pays du bassin du Lac Tchad ont fait preuve de leadership en élaborant des outils stratégiques qui peuvent servir de base à une réponse humanitaire adaptée au défi des conflits et de l'insécurité liées au terrorisme dans la région. Les mesures prises par les forces de sécurité nationales et le Groupe de travail mixte multinational ont amélioré la sécurité, en particulier dans les régions du nord-est du Nigéria, ce qui a entraîné un accès accru des acteurs humanitaires aux personnes dans le besoin, ainsi que dans le retour des réfugiés et des personnes déplacées.
- b. Conformément aux instruments juridiques pertinents existants tels que la Convention de Kampala; les conventions régionales et internationales sur les réfugiés ainsi que le Cadre de politique humanitaire de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, à travers son Sous-Comité du COREP sur les Réfugiés, continue de jouer un rôle stratégique relatif aux questions humanitaires, y compris le plaidoyer pour une réponse humanitaire rapide aux victimes du terrorisme. Un tel plaidoyer fait partie intégrante de l'agenda de l'Union africaine et de la communauté internationale. Toutes ces actions sont

très importantes pour mobiliser des acteurs humanitaires et des partenaires pour soutenir les victimes du terrorisme. Les visites du Président de la Commission dans des pays des régions susmentionnées en mars, mai et juin 2017, en sont un vibrant témoignage.

- c. La Position Africaine commune sur l'efficacité humanitaire en Afrique adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2015 reconnaît le terrorisme comme un moteur émergent des déplacements forcés sur le continent et souligne la responsabilité première de l'État pour assurer la sécurité humaine des populations civiles, y compris les victimes du terrorisme, la protection des personnes déplacées et des réfugiés sur leur territoire.
- d. De plus, les actions humanitaires de l'Union africaine sont également menées dans le cadre de la protection des populations civiles par une formation sur le droit international humanitaire et la coordination civilo-militaire fournie aux forces africaines de maintien de la paix travaillant dans les régions concernées. Il s'agit notamment de l'AMISOM pour la Somalie et de la force multinationale conjointe (MNJTF) pour la région du bassin du lac Tchad. Ces actions sont importantes pour favoriser un environnement sécurisé pour les populations civiles et les agences humanitaires.
- e. En outre, l'Union africaine reconnaît les limites des cadres normatifs. Ces cadres fournissent des lignes directrices sur la protection et l'assistance aux populations touchées mais ne répondent pas directement à leurs besoins. Le sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées effectue des évaluations dans les pays les plus touchés et fournit des contributions symboliques à ces programmes. Ces gestes sont dérisoires face à l'ampleur des besoins, d'où l'adoption d'une décision par le Conseil exécutif en janvier 2015 visant la création d'une Agence humanitaire Africaine. Cette Agence sera dotée de capacités pour répondre aux besoins de protection et d'assistance aux victimes des conflits, de terrorisme, de catastrophes naturelles et celles causées par l'homme. L'étude de faisabilité pour établir cette agence est en cours.

## **5. Recommandations :**

- a. Les conflits persistants et non résolus ne sont pas seulement des sources de déplacements massifs, mais favorisent également l'extrémisme violent. La résolution de ces conflits atténue les risques de leur transformation en terrorisme et d'extrémisme violent. Le lien entre les conflits prolongés et les crises humanitaires d'une part et les menaces d'extrémisme violent de l'autre devrait être mis en évidence afin de soutenir la nécessité d'un règlement des conflits, comme stipulé dans l'Agenda 2063 de l'UA et l'aspiration de faire taire les armes en Afrique

des armes d'ici à 2020.

b. L'Union africaine et les partenaires internationaux concernés devraient soutenir les pays touchés dans les programmes de désengagement, la réadaptation et le service d'aide aux personnes impliquées dans un extrémisme violent. Des projets axés sur les jeunes, sans discrimination sexuelle et incluant des programmes destinés aux enfants pour faciliter leur réinsertion dans la société sont fortement encouragés. Les organisations religieuses et les organisations communautaires ont été utilisées avec succès dans certains pays.

c. L'Union africaine et les partenaires au développement concernés devraient aider les États membres à élaborer des plans et programmes de prévention répondant aux besoins d'assistance et de protection des civils touchés par les activités terroristes et l'extrémisme violent. Cela oblige les États membres, en collaboration avec leurs acteurs nationaux et leurs partenaires internationaux, à mettre au point des mécanismes et des plans d'aide aux victimes axés sur les besoins des plus vulnérables en particulier des femmes et des enfants.

d. Les actions préventives et les solutions durables nécessitent un partenariat efficace, qui dépasse les compétences des acteurs humanitaires traditionnels. Les partenaires travaillant sur le développement, la prévention de la criminalité transnationale, la création de possibilités d'emploi et l'engagement des jeunes doivent être intégrés dans un modèle de partenariat global aux niveaux national, régional et continental.

5. L'Union africaine, ses divers organes et institutions ainsi que les RECs doivent prendre des mesures spécifiques pour diffuser les bonnes pratiques dans le traitement des victimes du terrorisme et veiller à ce que les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme soient centrées sur les victimes.

6. Les préoccupations légitimes en matière de sécurité justifient des mesures améliorées et coordonnées à l'échelle régionale en matière de contrôle des frontières et de l'immigration, y compris aux points d'entrée et de sortie. Il est cependant important de maintenir l'accès à l'asile, des réfugiés et des populations déplacées qui ne sont pas des terroristes mais des victimes du terrorisme. Les efforts nationaux à cet égard devraient tenir compte du 455<sup>ème</sup> communiqué du PSC sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Les États membres sont appelés à respecter les normes les plus élevées en matière de Droits de l'Homme et de Droit Humanitaire International, en tenant compte des dispositions de la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés et la Convention de 2009 sur les personnes déplacées qui fuient des activités terroristes.

## **Conclusion**

Le terrorisme et l'extrémisme violent ont des conséquences néfastes sur les individus, leurs familles et leurs sociétés et pose de grands défis humanitaires aux victimes et à leur communauté. Alors que la réponse humanitaire est impérative pour rétablir la normalité, elle ne peut pas se substituer à la prévention des causes profondes du terrorisme.

*Les actes terroristes et de l'extrémisme proviennent de facteurs structurels tels que le manque d'opportunités socio-économiques, les conflits et les déplacements prolongés et non résolus ; la marginalisation et la discrimination, le déficit de gouvernance, les violations des droits de l'homme et de la règle du droit, la radicalisation y compris dans les prisons et la criminalité transnationale, doit être appréhendée à tous les niveaux.*



l'accès humanitaire restreint, Comme des vulnérabilités  
extrêmes de la population civile.  
pendant l'épidémie de sécheresse en cours.